



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais , le 18 Février 2011

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord  
Délégation Picardie

**Direction Départementale des Territoires  
de l'Oise**

Nos réf. : *146* DRPIC/PMI  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Pascal Miara  
pascal.miara@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 03 44 11 49 11 - Fax : 03 44 11 49 08

S.A.U.E.  
40 , rue Jean Racine  
BP 317  
60021 Beauvais Cédex



**Objet :** Elaboration de PLU

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commune de Bonneuil-les-Eaux n'est grevée d'aucune servitude aéronautique civile, tant radio-électrique que de dégagement d'aérodrome .

Toutefois , il me paraît judicieux de rappeler au conseil municipal que l'arrêté interministériel du 25 Juillet 1990 , de portée générale , est applicable à l'intégralité du territoire de sa commune. : En particulier , en dehors de l'agglomération , toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation Civile et du ministre chargé des Armées , et peut être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et nocturne conforme à la réglementation en vigueur .

Enfin , il ne me semble pas indispensable que mes services participent aux prochaines réunions qui se tiendront dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme de cette commune .

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Copie à :



P. BAZER-BACHI

**Présent  
pour  
l'avenir**